

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes... 20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements..... 24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, chez M. BUREAU, 28, Rue de la Charité, LYON. A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue de la Charité.

LE COMMANDANT ESTERHAZY EN CONSEIL DE GUERRE

LA JOURNÉE

Les débats du procès Esterhazy se sont déroulés hier devant le conseil de guerre présidé par le général de Luxer.

A 9 heures précises, l'audience est ouverte devant une salle comble. Le commandant Esterhazy est introduit ; lecture est donnée de l'ordre de mise en jugement.

Le conseil ordonne la publicité des débats ; lecture est donnée du rapport qui relate les phases diverses de l'affaire Esterhazy et conclut, faute de charges contre ce dernier, à une demande de non-lieu.

A 2 heures, l'interrogatoire commence. Aux questions qui lui sont posées sur la femme voilée, sur l'histoire des lettres du capitaine Brault, sur le bordereau et les accusations de Mathieu Dreyfus et du colonel Picquart, le commandant répond avec fermeté, accusant le colonel Picquart d'avoir fait saisir ses lettres et cambrioler son appartement.

Le président donne lecture des notes du commandant Esterhazy qui sont des plus glorieuses.

Puis on entend les témoins : Mathieu Dreyfus qui se fait traiter de « misérable » par l'assistance ; Scheurer-Kestner qui raconte comment il possède la conviction de l'innocence de Dreyfus.

Sont encore éclaircies, l'histoire des propos tenus par le commandant touchant son suicide, et de la lettre du juif Weil qui possède Mathieu Dreyfus et que Weil nie énergiquement lui avoir jamais donnée.

Les huis clos est prononcé pour la suite des débats. L'audience est levée à 5 h. 45.

Le rapport du commandant Ravary lu au conseil de guerre et que nous publions in-extenso, ne relève aucune charge sérieuse contre le commandant Esterhazy, mais il est, par contre, accablant pour le colonel Picquart dont les agissements secrets et scandaleux sont vivement incriminés.

On peut prévoir, d'ores et déjà, que comme suite à ce rapport, des poursuites seront engagées contre le colonel Picquart.

MISÉRABLES!..

De ce procès Esterhazy d'où l'audace des juifs voudrait faire résulter la révision de celui de leur Judas Dreyfus, il faut que sorte le procès des Juifs devant la conscience populaire indignée.

Il faut qu'on les juge à leur œuvre qui, malgré les huis-clos partiels, n'est pas loin d'apparaître au grand jour.

Car ce qu'ils ont fait est ignoble. Pour préserver de l'accusation de lèse-patrie leur race qu'ils font eux-mêmes (et non nous) solidaire du forfait abominable perpétré par Dreyfus, ils n'ont pas hésité à mettre sur le dos d'un autre le crime pour lequel il fut condamné justement, comme l'ont affirmé le président du conseil, le ministre de la guerre, tous les membres de l'ancien conseil de guerre et comme l'affirme après eux le commissaire du gouvernement dans le procès actuel.

Que les juifs nient leurs Judas malgré l'Évangile et l'histoire, c'est affaire à leur impudence ; mais qu'ils nous inventent des traitres, qu'ils choisissent des goyim et qu'ils nous invitent à les flétrir à la place de leurs criminels promus au grade de martyrs et devant lesquels ils nous forceront à nous agenouiller : vrai, la prétention me paraît excessive.

Israël véritablement devient prodigue, puisqu'il gaspille tant de millions pour une cause perdue d'avance.

Ses orateurs et ses journaux auraient pu nous faire avaler des couleuvres, je ne dis pas non, mais ils ont voulu gagner trop hâtivement leur argent, ils les ont fait de la taille des baleines, et ma foi, ça ne passe pas, ça ne peut pas passer.

Il faudrait un abîme de navet pour y faire descendre cette monstrueuse pensée que ce pauvre Alfred est une victime, que son Mathieu de frère est un saint avec qui il doit partager l'aurole, et que le

beau-père Hadamard qui volait le nom du capitaine Brault pour se faire envoyer de l'écriture du commandant Esterhazy, est le saint des saints, vengeur de l'innocence opprimée et punisseur du crime triomphant.

Et cependant c'est cela, c'est tout cela qu'on voudrait nous donner à croire.

Oh ! je sais bien qu'on y a mis le prix, qu'on n'a pas lésiné devant les frais, qu'on a inondé la France de pamphlets, d'ailleurs ridicules, contre Esterhazy, d'apologies non moins ridicules de ce pauvre Dreyfus, si rangé (il n'avait que trois maîtresses à la fois), si tranquille, si honnête vraiment qu'il ne pouvait pas avoir eu la malhonnêteté de vendre la France à Guillaume.

Mais quand Mathieu Dreyfus répond à M. Tézenas demandant qui paie le prix de cette odieuse campagne de diffamation contre un officier que personne n'avait le droit de salir avant condamnation : « Ça, c'est mon affaire et non la vôtre », alors, comme l'auditoire, nous criions : — Misérable !

C'est votre affaire peut-être de payer vos stipendiés, vos larrons d'honneur, vos braves de réputation, qui ont fait votre œuvre à des prix débattus ; mais l'affaire du peuple français, est de réhabiliter le malheureux choisi pour victime expiatoire pour le seul motif que son écriture ressemblait assez à celle du traître pour pouvoir passer pour celle-ci après un savant maquillage.

L'affaire de la nation française c'est de faire tomber le masque des visages juifs pour les voir enfin à découvert, pour saisir la grimace d'hypocrisie qu'ils intiment patriotisme, pour comprendre qu'ils ne reculent pas devant l'atrocité de déshonorer un des nôtres pour absoudre un des leurs, pour savoir qu'ils n'hésiteraient pas plus que leur Alfred, à trahir, à perdre, à vendre la France, pour sauver leur nom d'une juste souillure.

Car c'est autant le procès du juif que se juge que celui d'Esterhazy.

Le public, simpliste, qui écoute l'écho de ce conseil de guerre, criera à Mathieu, dénonciateur sans preuves : — Misérable !

A Scheurer-Kestner, l'imbécile gâteux qui a berné la France pendant des mois avec l'histoire de son fameux dossier, tandis qu'il n'a rien dans son sac devant le conseil : — Misérable !

A Zola, qui disait, comme Mathieu vouloir faire son affaire de la réhabilitation de la vile canaille de l'Île du Diable et qui ne peut que nous assommer de sa prose infecte : — Misérable !

A ce colonel Picquart qui trempe son épée dans la boue d'un complot, s'il est prouvé qu'il a vendu son frère d'armes aux juifs : — Misérable !

A cet Hadamard, à tous ces juifs crevant des sacs d'écus qui ne leur coûtent guère, pour perdre un malheureux contre qui, avec leurs millions, ils n'ont pu échafauder que des apparences perfides : — Misérables !

Ah ! c'est notre vengeance, à nous Antisémites, pour un long passé d'exactions et de perfidies juives, que cet épandage devant le conseil de guerre des ordures de l'âme juive.

Et peu nous importe que l'on eût pu soustraire cet innocent à cette épreuve, puisque le général de Pellieux, le commandant Ravary et le ministre public n'ont pas trouvé de preuves contre lui.

Il était nécessaire que l'on prit le juif dans les rêts qu'il tendait lui-même.

Il fallait le voir dans sa malpropre besogne.

Non, ce n'est pas une comédie qui se joue. C'est un drame, un drame dans lequel le juif a mis tout ce qu'il a de ruse, de force et de haine pour perdre Esterhazy et pour tromper, trahir encore la France.

Et gare au dénouement, si le peuple distingue enfin le véritable traître !

MARTEL.

Un Point mystérieux

Sous ce titre, le *Matin* publie, à propos de l'affaire Dreyfus, une information dont nous détachons le passage suivant :

On a fait de l'affaire Dreyfus un roman-feuilleton très compliqué. Et cependant, dégagée des femmes voilées, la vérité est simple.

Lors de la réunion du premier conseil de guerre qui jugea Dreyfus, les débats portèrent sur le fameux bordereau. Deux experts avaient déclaré qu'il n'était pas de l'écriture du capitaine ; trois autres étaient d'un avis contraire. Là-dessus, et après les plaidoiries, le conseil s'était retiré dans la salle des délibérations. Probablement les experts ne l'avaient pas convaincu, car, et ceci n'a jamais été dit, il résulta du vote que Dreyfus était acquitté. Le conseil allait rentrer dans la salle des séances, quand on apporta un dossier. Les juges examinèrent les pièces qu'il contenait ; elles leur semblèrent si graves et si probantes, qu'ils votèrent à nouveau et Dreyfus fut condamné à l'annuité.

Eh bien ! l'affaire Dreyfus-Esterhazy tient toute entière dans ce fait. Les pièces étaient-elles authentiques ? Le conseil considérant que ces pièces lui venaient du ministère de la guerre, ne se le demanda pas un seul instant et, comme elles ne furent communiquées ni à l'accusé ni à son défenseur, la question d'authenticité ne fit pas l'ombre d'un doute.

Or, voici comment les pièces étaient venues en possession du ministère :

Des fuites ayant été constatées dans les bureaux, le service des renseignements chargea un de ses agents de trouver des preuves à la charge du traître soupçonné. Quelques jours après, l'agent rapportait une liasse de documents qu'il déclara avoir fait voler dans une ambassade. Ces documents constituèrent le dossier.

Le désir de trouver une nouvelle à sensation paraît avoir fait perdre à notre confrère le sentiment de la vraisemblance : A un conseil de guerre comme aux assises, quand les jurés ont voté, les débats ne peuvent se rouvrir pour aboutir à une nouvelle délibération à moins d'un vice de forme annulant le vote. Si les faits racontés par le *Matin* étaient exacts, on aurait le droit de trouver plus que singulière la procédure suivie.

La vérité est que le *Matin* donne en la matière de manière à la rendre inexacte une information publiée par la *France-Libre* dans son numéro du 27 novembre. L'information présentait toutes les garanties de l'authenticité la plus absolue, puisqu'elle émanait d'un membre du conseil de guerre, juge dans le cas Dreyfus.

Voici ce que nous disions alors à ce sujet :

La seule pièce mise sous les yeux des officiers appelés à juger en conseil de guerre le cas de Dreyfus avait été le bordereau dont on parle tant et dont l'écriture devait, d'après le gouvernement, suffire à prouver la culpabilité de Dreyfus.

Mais M. Demange avait la conviction que ce bordereau n'était autre chose qu'un faux. Et il avait réussi à persuader de telle façon les juges du traître que ceux-ci, très ébranlés, étaient au moment de pénétrer dans la salle des délibérations, fermement décidés à acquitter Dreyfus.

Devant ces dispositions et à ce moment, le colonel Maurel, qui présidait le conseil de guerre, tira d'une serviette dont il ne se séparait pas une série de documents qu'il fit passer sous les yeux de ses collègues. L'effet fut foudroyant : aucun doute n'était possible ; la culpabilité apparaissait avec toute l'évidence nécessaire aux yeux des juges de Dreyfus.

La délibération qui suivit cet incident inattendu ne porta plus sur la question de culpabilité. Pendant une heure les officiers cherchèrent un texte de loi qui leur permit de condamner à mort. Car c'était la mort qu'ils voulaient pour le traître.

Il n'en trouvaient point et se résignèrent à porter contre lui la peine de la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

L'histoire du vol des pièces dans une ambassade a fait le tour de la presse. Ce n'est donc pas une nouveauté. Mais on avouera que notre récit est plus vraisemblable que celui de notre confrère, et nous avons d'excellentes raisons pour le croire plus exact.

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES & TELEPHONIQUES SPÉCIAUX

Informations

LES VOYAGES MINISTÉRIELS

Paris. — M. Méline, président du conseil, est rentré ce matin à Paris, venant de Cannes.

M. Turrel, ministre des travaux publics est rentré hier à Paris, venant de l'Aude.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu ce matin, sous la présidence de M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, sa première séance de la session ordinaire de 1898.

M. Rambaud a prononcé à cette occasion une courte allocution.

L'ARCHEVÊQUE DE NAPLES

Rome (service spécial). — Des funérailles triomphales ont été faites au descendant des comtes Clorani, Mgr Samelli, archevêque de Naples.

Déjà l'opinion s'occupe passionnément de savoir quel pourra être son successeur.

L'on annonce, cependant, comme très probable l'élection au siège de Naples de Mgr De Bisognio, chanoine de la basilique vaticane, à Rome.

Le Commandant Esterhazy

DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

Avant l'audience

Paris. — Le commandant Esterhazy a quitté la prison du Cherche-Midi à huit heures cinq et s'est rendu, accompagné du capitaine Boyer, de la garde républicaine, au siège du conseil de guerre. Le commandant Esterhazy était en grande tenue de jour, avec épaulettes, sans armes.

Le service d'ordre, dirigé par M. Touny, chef de la police municipale, est très sévère ; aussi personne ne peut stationner dans la rue du Cherche-Midi. Un contrôle très rigoureux est établi à la porte d'entrée du conseil de guerre, où toutes les personnes non munies d'une carte spéciale sont priées de se retirer.

Peu à peu arrivent successivement les officiers du conseil de guerre en grande tenue de service.

Un peu avant neuf heures, MM. Mathieu et Léon Dreyfus arrivent au conseil de guerre, où ils pénètrent. Peu après arrive M. Trarieux, ancien ministre de la justice.

Dans les couloirs, ce ne sont qu'allées et venues de militaires, d'officiers supérieurs, s'entretenant avec les témoins de l'affaire ou avec les chroniqueurs judiciaires venus en très grand nombre. La consigne est d'ailleurs des plus sévères, et il faut montrer patte blanche pour obtenir l'autorisation de franchir le seuil de la porte d'entrée, rigoureusement défendue par un factotum.

A l'intérieur, la petite salle d'audience est bientôt au grand complet ; en outre des chroniqueurs judiciaires et des témoins, on remarque la présence de MM. Jaurès, Albert Danet, Bernard, conseiller à la cour de cassation.

Mme Dreyfus, en vêtements noirs, coiffée d'une petite capote avec une plume noire, est accompagnée de MM. Demange et Labori ; son beau frère, M. Mathieu Dreyfus, est à côté d'elle. Tous prennent place dans le prétoire.

L'audience

A 9 heures précises, l'huissier annonce le conseil.

Les fonctionnaires placés dans la salle présentent les armes. Le président du conseil de guerre, le général de brigade de Luxer, commandant la 14^e brigade d'infanterie, marchant en tête des membres du conseil, qui, dès qu'il s'assied, prennent place à ses côtés.

Ce sont le colonel de Ramel, le colonel Bougon, le lieutenant-colonel Marcy, le lieutenant-colonel Gaudellette, les commandants Cardin et Rivals. Viennent ensuite les juges suppléants : colonel Bailourd, lieutenant-colonel Paquin, commandant Rapine du Nozet de Sainte-Marie.

Les greffiers Vallecalle et Bouli continuent leurs fonctions dans le procès.

Le siège du commissaire du gouvernement est occupé par le chef de bataillon Hervieu.

Le commandant Esterhazy

L'audience est déclarée ouverte.

Le général de Luxer donne l'ordre d'introduire l'accusé.

Quelques secondes s'écoulent, et l'on voit apparaître, en grande tenue, le commandant Walsin-Esterhazy, qu'accompagne un officier de la garde républicaine. Le commandant est de haute taille ; la maigreur du corps semble l'allonger encore ; le crâne est fortement dénudé, une moustache assez fournie garnit la lèvre.

L'expression dénote une rare énergie, et parfois un léger rictus plisse la bouche du commandant, qui est d'apparence calme cependant.

Derrière lui sont assis M. Tézenas et son secrétaire M. Jeanmaire.

Le président. — Accusé, levez-vous. Quels sont vos noms et prénoms ?

R. — Esterhazy, 50 ans, chef de bataillon d'infanterie en disponibilité pour infirmités temporaires.

A ce moment, le greffier donne lecture de l'ordre de mise en jugement du commandant Esterhazy.

L'acte de mise en jugement

Voici le texte de cet acte de mise en jugement :

Le général gouverneur militaire de Paris, Vu la procédure instruite contre le commandant Esterhazy, Marie-Charles Ferdinand, chef de bataillon d'infanterie en non activité le 27 novembre 1894, demeurant à Paris, 27, rue de la Bienfaisance.

contre la France ou pour lui en procurer les moyens, crimes prévus et punis par les articles 76, 2, et 17 du Code pénal ; les articles 189, 267, 202 du Code de justice militaire ; les articles 7 de la loi du 8 octobre 1890, 5 de la Constitution du 4 novembre 1848, 2 de la loi du 8 juillet 1850.

M. Tézenas. — Les articles 108 et 111 du Code de justice militaire ; ordonnons la mise en jugement de M. le commandant Walsin-Esterhazy ; ordonnons ensuite que le conseil de guerre, appelé à statuer sur les faits signalés imputés au commandant, sera convoqué pour le lundi 10 janvier 1898, à 9 heures du matin.

Madame Dreyfus et Mathieu Dreyfus

M. Labori développe ensuite au conseil l'autorisation d'intervenir au nom d'Alfred Dreyfus et de conclusions au nom de Mme Dreyfus, tutrice de ses enfants et de son mari ; il demande au conseil de guerre de lui permettre d'assister avec son conseil à ces débats dont peut sortir quelque chose au point de vue du fait nouveau, qui l'intéresse par dessus tout.

Le commandant Hervieu. — Le conseil de guerre n'a pas à revenir sur l'affaire Dreyfus qui a été justement, légalement condamné. Mme Dreyfus ne peut être admise à suivre les débats. Pour le cas où le huis clos serait prononcé, le conseil de guerre appréciera.

M. Demange, à son tour, dépose des conclusions au nom de Mathieu Dreyfus, qui lui aussi, comme dénonciateur d'Esterhazy a intérêt à suivre les débats.

Le commandant Hervieu. — Mathieu Dreyfus ne peut être entendu que comme témoin ; je demande au conseil de guerre de rejeter les conclusions de M. Demange.

Mme Dreyfus. — Je ne m'attendais pas aux interventions qui se produisent. Mais nous devons, M. Esterhazy et moi, ne nous étonner de rien. On nous y a habitués dans cette douloureuse affaire.

Je conteste en droit que, la loi de brumaire invoquée par ses adversaires ayant été abrogée, les interventions annoncées puissent se produire ; au surplus, ce ne sont là que des incidents que l'on veut créer autour de cette affaire. On parle de lumière qui devait se faire ; que les adversaires se rassurent, la lumière sera ici tout entière sous un contrôle et sous une garantie qui inspirent le respect et la confiance à tous les Français.

Quelques marques d'approbation se manifestent au fond de la salle.

Le conseil, après avoir délibéré dans la salle des délibérations, rend un arrêt rejetant les conclusions présentées au nom de Mme Dreyfus et de Mathieu Dreyfus, attendu que la partie plaignante ne peut être entendue que comme témoin et qu'une tierce personne ne saurait être admise à assister aux débats dans le cas de huis clos.

Dans la salle, on remarquait la présence de Scheurer-Kestner, cité comme témoin. Après la lecture de ces conclusions, le général de Luxer fait procéder à l'appel des témoins.

Mathieu Dreyfus, Scheurer-Kestner, commandant de Paty de Clam, tant père et fils, Stock, Weil, colonel Picquart, colonel Henry, général Gonse, etc., répondent à l'appel de leur nom. M. Leblois a écrit au président du conseil de guerre que, retenu à Strasbourg par les obligations de son père, il sera à Paris seulement demain.

Débats publics

Le commissaire du gouvernement, déclarant que la publicité des débats pourrait compromettre la défense nationale, demande le huis clos.

Sur l'interpellation du président, M. Tézenas déclare n'avoir aucune observation à faire.

Le conseil se retire pour délibérer. Après une longue délibération, qui dure plus d'une heure, le conseil décide la publicité des débats par 5 voix contre 2, jusqu'au moment où cette publicité paraîtra devenir dangereuse pour la défense nationale.

Lecture est donnée du rapport du commandant Ravary que son exceptionnelle importance nous fait un devoir de reproduire in extenso :

Rapport du commandant Ravary

La dénonciation

Le 15 novembre dernier, à la suite d'une campagne de presse aussi violente que regrettable, le ministre de la guerre recevait une lettre dénonçant le commandant Esterhazy comme étant le véritable auteur du bordereau qui servit de base aux poursuites exercées en 1894 contre un officier français.

En même temps qu'il s'adressait au ministre, l'auteur de la lettre, Mathieu Dreyfus, le communiquait aux journaux parisiens qui la publièrent immédiatement.

La dénonciation était formelle, catégorique, et ainsi que l'a déclaré le chef de l'armée à la tribune de la Chambre dans les éloquentes paroles que l'on connaît, il devait à la justice et à l'honneur même de l'officier incriminé et de l'armée, de mettre le dénonciateur en demeure de produire les preuves accusatrices qu'il prétendait avoir en sa possession.

L'enquête

A la suite de cette déclaration, le gouverneur militaire de Paris fut invité à ouvrir une enquête judiciaire dont la conduite fut confiée au général de Pellieux, commandant par intérim la place de Paris, agissant en qualité d'officier de police judiciaire, en vertu des dispositions de l'article 85 du code de justice militaire.

Des le début de cette enquête vint s'ajouter une nouvelle accusation portée par le lieutenant-colonel Picquart appelé de Tunisie pour donner son témoignage sur les instances de Scheurer-Kestner et Dreyfus. Cet officier supérieur révéla l'existence d'une carte télégramme reçue lorsqu'il était attaché au ministère et qui selon lui, lui démontrait la culpabilité du commandant Esterhazy.

Nous verrons plus loin en quoi consiste cette preuve et le degré de confiance qu'elle est susceptible d'inspirer. Enfin l'enquête poursuivie avec une célérité et une impartialité remarquables aboutit à la délivrance

d'un ordre d'informer que réclamait, énergiquement l'inculpé.

L'instruction

A l'instruction du parquet, Mathieu Dreyfus et le lieutenant-colonel Picquart furent invités à prouver leur accusation. Mathieu Dreyfus exposa que, vivement frappé de cette ressemblance, Dreyfus se procura d'autres lettres du même auteur, mais ayant des origines différentes ; l'étude graphologique à laquelle il les soumit lui permit de conclure que l'identité d'écriture était parfaite entre ces lettres et la lettre missive ; dès ce moment sa conviction était faite, et l'idée lui vint alors de faire part de sa découverte à M. le sénateur Scheurer-Kestner, chez lequel il trouva une même conviction.

Pour parfaire ses informations, il fit une enquête sur la vie privée de celui qu'il considérait déjà comme coupable et, sur ce point, tous les renseignements qu'il recueillit furent absolument défavorables. Le commandant Esterhazy était représenté comme faisant des dépenses énormes, menant une vie dissipée, entraînant une détresse toujours à court d'argent et se servant des moyens les plus réprouvés pour s'en procurer.

Ces faits constituaient autant de charges morales de nature à le fortifier dans ses croyances.

Enfin, comme le bordereau produit au procès de son frère, annonçant l'envoi d'un certain nombre de documents et que l'on avait argué de leur caractère confidentiel pour en déduire qu'un officier attaché à l'état-major de l'armée pouvait se les procurer, Mathieu Dreyfus dirigea ses efforts de ce côté et s'employa à résoudre le problème de savoir si un officier de troupes avait pu également les avoir en sa possession.

Le résultat de ses recherches ne lui avait laissé aucun doute sur ce point. C'est armé de tous ces renseignements qu'il se décida à accuser publiquement le commandant Esterhazy sur l'identité de son écriture avec celle du bordereau.

La déposition du colonel Picquart peut se résumer ainsi : « Je me souviens d'avoir vu l'attention fut attirée par la première fois sur le commandant Esterhazy par les fragments d'une carte-télégramme portant son nom et son adresse ; le texte en était conçu dans des termes tels qu'il avait lieu de penser que des relations existaient entre le destinataire et l'expéditeur de ces fragments dont l'origine était pour lui la même que celle du bordereau et qui lui avait été remise comme pièce de service par le lieutenant-colonel Henry sans que celui-ci, contrairement à son habitude, eût attiré une attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné sur la personnalité du commandant Esterhazy qu'il ne connaissait pas. Il jugeait nécessaire d'ouvrir une enquête très discrète sur la vie privée du commandant, ainsi qu'il le fit, et la considération dont il jouissait au sein de son régiment, lui donna l'attention particulière. La carte n'était signée que de l'initiale C.

Le caractère de gravité que lui parut présenter cette carte lorsqu'elle fut restituée était si accentué, que le lieutenant-colonel Picquart résolut de n'en point parler à ses chefs avant de s'être renseigné

que le bordereau n'était pas de lui, tout en reconnaissant qu'il contenait des mots ressemblant à une façon frappante à son écriture...

L'inculpé ajoutait que quand même la suscription de ce bordereau lui eût été attribuée, cela ne prouverait rien, car il lui était facile de démontrer qu'il était, en 1894, dans l'impossibilité de se procurer des documents au ministère de la guerre.

Agissements scandaleux de Ploquart L'instruction a dû se préoccuper des agissements du colonel Ploquart qui, sur le reçu d'une carte-télégramme d'une origine douteuse, a été l'âme de la campagne entreprise pour prouver la culpabilité d'Estherazy...

C'est ainsi que mis en possession des papiers par lesquels les renseignements furent obtenus, le colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Le résultat de cette enquête fut loin d'être favorable à l'accusation; non seulement les dépositions des témoins présentent de nombreuses contradictions avec les dires du colonel Ploquart, mais elles révèlent de plus des faits extrêmement graves commis par cet officier dans son service.

Une impression pénible qui aura un écho vigoureux dans tous les cœurs vraiment français. Des acteurs mis en scène, les uns ont marché à découvert, les autres sont restés dans la coulisse, mais tous les moyens employés avaient le même but: la révision d'un jugement légal et juste.

Pour conclure nous dirons que si les accusations contre Estherazy ont été portées avec une précision et une mise en scène susceptibles d'ébranler l'opinion publique, et de la troubler, en réalité il n'y a eu aucune preuve probante et juridique de sa culpabilité et l'instruction laborieuse à laquelle il a été procédé, n'a pu recueillir des charges suffisantes pour étayer la prévention de haute trahison dirigée contre l'inculpé.

En conséquence, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de rendre contre l'inculpé une ordonnance de non lieu.

Fait à Paris, le 31 décembre 1897. Signé, le commandant rapporteur: Commandant KAVARY.

Ce rapport, rempli de charges écrasantes contre le colonel Ploquart, a été écouté avec un intérêt croissant et l'émotion qu'il a causée a été des plus profondes.

La séance suspendue à midi est renvoyée à 2 heures. A la suspension de l'audience, le commandant Estherazy, accompagné par le capitaine Poyer, a été conduit à la Maison de justice militaire, située au rez-de-chaussée, où il a attendu la reprise de l'audience.

REPRISE DE LA SÉANCE La séance est reprise à 2 h. 10. La salle est comble.

L'interrogatoire Le Président. — Accusé, levez-vous; il résulte du rapport que vous êtes accusé du crime de trahison. Vous avez été dénoncé par Mathieu Dreyfus qui prétend que vous êtes l'auteur de la lettre-missive du bordereau attribué à son frère. Qu'avez-vous à dire?

R. — J'attends que Mathieu Dreyfus ait fait ses preuves. D. — Vous n'avez rien à dire de plus quant à présent? R. — Non, mon général.

D. — Vous ne voulez pas dire au conseil ce que vous avez déclaré dans l'instruction. R. — Si, mon général. D. — En bien, expliquez-vous!

La femme volée Le commandant d'Estherazy raconte alors que, informé par une lettre anonyme signée « Espérance » de la trame ourdie contre lui par le colonel Ploquart, il partit pour Paris où il se mit à la recherche du colonel Ploquart.

Tout d'abord, il s'adressa au ministre de la guerre qui, gardien de l'honneur des officiers, devait selon lui être mis au courant de ce qui se passait. Il fut entendu par le colonel Millet qui lui expliqua l'affaire; puis s'étant rendu à un rendez-vous que lui donnait une lettre anonyme, il alla derrière le pont Alexandre où il se rencontra avec une dame volée dont il déclare ignorer le nom.

D. — Combien y eut-il de rendez-vous? R. — Quatre. D. — Vous n'avez pas cherché à savoir au nom de qui et à quel mobile elle obéissait? R. — Non, je me suis contenté de renseigner ce sujet le ministre de la guerre et le président de la République.

D. — La police a recherché avec le plus grand soin ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans l'histoire de la dame volée et ses recherches sont demeurées infructueuses. Elle était venue en voiture? R. — Oui, deux fois. D. — On n'a pu retrouver ses coiffeurs; vous persistez à dire que vous ne connaissez pas la femme volée? R. — Parfaitement.

D. — Soit. Maintenant arrivons à l'histoire du capitaine Brault. R. — Mon écriture a traîné un peu partout c'est ainsi que sur la demande du capitaine Brault je lui ai envoyé en février 1893 un petit travail de sept pages sur certains renseignements qu'il me demandait sur le rôle joué en Crimée par le régiment où se trouvait mon père; or, j'ai su plus tard que ce capitaine qui habitait Toulouse, non seulement n'avait rien reçu mais qu'il ne m'avait jamais rien demandé.

Les accusations de Mathieu Dreyfus D. — Mathieu Dreyfus, pour préciser son accusation, prétend que le bordereau est de vous? R. — Je dis non! et je proteste avec indignation. D. — Il insiste sur ce point que vous avez modifié votre écriture après la condamnation de son frère. R. — Cela prouve qu'il connaît mieux mon écriture que moi-même. D. — Il dit encore que, étant allé aux écoles à feu en 1894, vous avez pu vous procurer des renseignements sur le frein hydraulique. R. — J'ai en effet été aux écoles à feu, mais je n'ai demandé aucun renseignement sur le frein hydraulique aux écoles à feu. D. — Et les troupes de couverture? R. — Le 3^e corps où j'étais comme major ne pouvait rien savoir des troupes de couverture; seul le ministère de la guerre ou les corps de troupes pouvaient en savoir quelque chose. D. — Mathieu Dreyfus prétend que vous

avez pu fournir des renseignements sur les modifications aux formations d'artillerie. R. — J'ignorais absolument ces modifications. Aucun officier d'infanterie ne peut les connaître. D. — Vous auriez également donné des renseignements sur l'expédition de Madagascar. R. — Je dis que tout cela est absolument faux; je ne me suis jamais occupé de cette communication. D. — Et le manuel de tir, le connaissez-vous? R. — Oui, mais je ne l'ai en ma possession que le jour où tout le monde le connaissait et par conséquent à l'époque où ce manuel n'avait plus de valeur marchande au point de vue de l'étranger.

D. — Enfin Mathieu Dreyfus termine ses accusations contre vous en faisant ressortir votre situation difficile et obérée par suite des dépenses excessives auxquelles vous vous livriez. R. — Ce sont là des charges morales qui, si elles étaient fondées, seraient sans valeur; cela n'impliquerait pas que je sois un traître; tout mon passé militaire proteste contre une pareille accusation.

L'accusation du colonel Ploquart D. — Le colonel Ploquart qui vous a accusé a dit avoir trouvé au bureau des renseignements une carte à vous adressée renfermant des renseignements très compromettants pour vous. R. — Je n'ai jamais reçu cette carte; elle est l'œuvre d'un faussaire et ne m'a jamais été adressée; je l'atteste devant le conseil. Le président en donne lecture; elle est ainsi conçue: « Attends, monsieur, avant tout une explication plus détaillée que celle que vous m'avez donnée l'autre jour sur la question en suspens; j'attends que vous me fixiez par écrit pour savoir si je dois continuer mes relations avec la maison Herx ». R. — Tout cela est inouï; comment admettre, si c'était vrai, qu'on m'ait écrit sans prendre plus de précautions.

Le commandant Estherazy se plaint que sa maison ait été cambriolée et livrée au pillage. D. — Qu'avez-vous pensé alors? R. — Mon général, j'ai pensé que c'était l'œuvre de Mathieu Dreyfus. Je n'aurais jamais cru qu'un officier français fut capable de choses pareilles vis-à-vis d'un de ses camarades. (Mouvements divers.) D. — Vous n'avez pas des domestiques à votre retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme. D. — En résumé, vous accusez formellement le colonel Ploquart d'avoir fait saisir tout d'abord, j'accusais mes domestiques à mon retour de Dammartin, où j'étais à la campagne avec ma femme.

était présenté un jour, le chapeau enfoncé jusqu'aux épaules et entra en disant: « Je suis le commandant Estherazy, me reconnaissez-vous? » « Mais allez-vous en donc, lui fut-il répondu, vous vous perdez. » Dreyfus continue en reprochant au commandant Estherazy d'avoir écrit une lettre dans laquelle il disait: « La situation de ma femme, celle de mes petites filles... Je ne puis sortir de cette situation que par un crime. »

L'accusé. — C'est abominable! Cette lettre a été livrée par un homme qui était mon ami. (Oh! l'amitié d'un vilain! Vous voyez en lisant ce qu'il a dit, penser de lui. Quant au crime, je voulais dire que j'enverrais ma femme à la campagne avec mes enfants, et que je me brûlerais la cervelle!

Vir incident Mathieu Dreyfus. — Cet homme qui avait l'honneur de porter l'uniforme des officiers français... Oh! orléon-t-on dans la salle. Mathieu Dreyfus est obligé de s'interrompre. M. Tournes. — La France entière est inconnue par ce qui se passe les sommes énormes que cela coûte? Mathieu Dreyfus. — Cela est mon affaire et non la vôtre! Misérable! orléon-t-on dans la salle. (Vive agitation.)

Schœurer-Kestner M. Schœurer-Kestner est ensuite entendu: Après la condamnation de Dreyfus, dit le vice-président du Sénat, j'étais convaincu comme tout le monde de sa culpabilité, ce n'est que lorsque Mathieu Dreyfus vint me trouver au commencement de 1895 pour me demander aide et protection que, devant son émotion, je pris des renseignements sans lesquels je ne pouvais prendre un parti quelconque. Je m'adressai à deux de mes amis, deux anciens ministres, le général Billot et M. de Freycinet. Puis, je lui demandai, m'occupant de faire réhabiliter Dreyfus? Ils s'informèrent à leur tour et me répondirent tous deux: « Vous ferez mieux de ne pas vous occuper de cet affaire. »

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

M. Schœurer-Kestner parle des doutes par lesquels il passa jusqu'au jour où il eut la conviction que le bordereau n'était pas l'œuvre de Mathieu Dreyfus et je ne le revis plus jusqu'à ces derniers temps. Je fis cependant mon enquête personnelle. Je voulais savoir si on ne s'était pas trompé car enfin tout le monde se trompe, un tribunal civil comme un tribunal militaire.

signé par le commandant Estherazy. Elle était très pressée, il y avait urgence. Le commandant disait qu'il était déshonoré, et qu'il allait se suicider. Comme le bailli était au nom du commandant et que les meubles étaient à elle, elle craignait qu'en cas de suicide on apposât les scellés, et que cela ne lui créât des difficultés.

M. Autant fils, architecte, déclare que sa lettre adressée à M. Stock et publiée par les journaux n'était pas dans sa pensée destinée à la publicité. M. Stock, éditeur. — J'ai remis à M. Bernard Lazare les lettres qui ont été publiées, mais pour les remettre au général de Pellieux.

Mme Pays, maîtresse du commandant Estherazy, nie avoir dit à M. Autant que le commandant voulait se suicider. D. — A quoi attribuez-vous donc qu'on vous ait prêtés ces propos. R. — Je l'ignore, peut-être par esprit de vengeance envers le commandant. M. Autant père est rappelé à la barre et confronté avec Mme Pays. Tous deux maintiennent leurs affirmations contradictoires.

Le commissaire du gouvernement. — Le commandant vous a-t-il régulièrement payé ses termes? R. — Parfaitement. D. — Vous n'avez alors aucun sentiment d'amitié contre lui? R. — Absolument aucun; je ne l'ai vu que deux fois. Le commissaire du gouvernement. — C'est que vous ne paraissez pas très bien disposé pour lui. R. — Pourquoi? D. — Parce que je ne dis pas comme madame? Est-ce que ma déposition ne vaut pas la sienne? Je dis que je dis la vérité et on ne me croit pas. (Mouvements.)

La lettre du juif Weil M. Weil, ami du commandant Estherazy, qui lui prêta de l'argent, nie avoir livré à la famille Dreyfus aucune des lettres du commandant. Le président. — Alors, elles vous ont été soustraites? R. — Je ne le crois pas. Le général président place la lettre dont il s'agit sous les yeux de Weil, qui reconnaît l'avoir reçue, mais ne formellement l'avoir livrée.

Mathieu Dreyfus, interrogé, dit qu'il la tient de Bernard Lazare à qui Zadock Khan l'avait donnée. M. Weil persiste à nier avoir communiqué cette lettre à quiconque, et le commandant Estherazy invité à s'expliquer dit: « De toutes les infamies dont je suis l'objet depuis le commencement de cette affaire, la trahison de cet ami de vingt ans est celle qui me peine et me touche le plus. Je lui ai rendu des services dont je ne dirai pas la nature ici, car je ne suis ni un lâche ni un traître. »

Des applaudissements se font entendre. Invité à s'expliquer sur le passage de la lettre faisant allusion à la situation embarrassée du commandant dont il ne pouvait sortir que par un crime, le témoin Weil dit que le commandant Estherazy voulait sans doute faire allusion à ce propos qu'il lui avait tenu précédemment que pour éviter la misère à sa femme et à ses enfants, il les tuerait et se tuerait ensuite. Le gérant de l'agence du passage de l'Opéra reconnaît avoir envoyé la lettre de menaces qui devait être jetée à la boîte de Lyon.

L'homme qui ma remit cette lettre, dit-il, n'était pas le commandant Estherazy, c'était un homme grand à forte moustache accompagné par un homme tout petit. La huis clos est prononcé A 5 h. 1/2, après cette déposition, le conseil se retire pour délibérer de nouveau sur la question de huis clos demandée ce matin par le commissaire du gouvernement. Le conseil rend quelques minutes après un jugement ordonnant à l'unanimité le huis clos pour la suite des débats. Hier 5 h. 45.

Déposition du colonel Ploquart Des que les gardes ont eu fait évacuer la salle du conseil, le lieutenant-colonel Ploquart a été introduit pour faire sa déposition qui a duré jusqu'à 7 h. 40. L'audience a alors été renvoyée à demain, 9 heures du matin.

Aux abords du conseil Pendant toute la journée quelques personnes ont stationné, rue du Cherche-Midi près du conseil de guerre malgré la pluie. Les gardiens de la paix avaient reçu ordre de ne pas empêcher les gens de s'arrêter, mais devaient dissiper immédiatement le moindre attroupement. Des la nuit venue, la consigne fut changée.

Non seulement tout stationnement était interdit, mais même les personnes qui se trouvaient de côté et dans la direction du conseil de guerre ne pouvaient passer

tère, abritait ce fonctionnaire galonné sur toutes les coutures. Ce fut là Germaine qui le trouva, fort occupé de remettre à un superbe valet de chambre les journaux et le courrier de monsieur. Elle lui demanda: — Est-ce bien ici l'hôtel Sarika? Madame peut-elle me recevoir? Le valet de chambre ne laissa au suisse le temps de répondre.

— Est-ce vous, mademoiselle, que madame attend pour ses broderies? demanda-t-elle. — Oui, monsieur. — Alors venez vite. Mlle Cécile vient de me dire que madame est comme un crin de paille ce matin, tant elle a peur que vous ne veniez pas. Mlle Cécile, c'est la femme de chambre, ajouta-t-elle en manière d'explication.

— C'est qui, voyez-vous, madame n'est pas commode; la pauvre Cécile en a de dures à supporter! Et regardez comme pas une! — Moi, je ne comprend pas, quand on est si riche, qu'on fasse travailler pour rien les pauvres gens. — Aussi, mademoiselle, si j'ai un bon conseil à vous donner, c'est de ne pas vous laisser porter par elle. Je la connais. Elle n'aura pas honte de vous proposer la moitié de ce que vous lui demanderez; mais ne lui cédez pas un sou, croyez-moi. Elle sera bien obligée d'en passer par où vous voudrez.

— Mme Gallois lui a dit devant Mlle Cécile, qu'elle la répète, qu'elle ne connaissait que vous, dans tout Paris, capable de remonter ses broderies et ses dentelles, comme elle le désire. (A suivre.)

Retour de Madagascar Port-Saïd. — Le Pei-Ho fait route pour Marseille, rapatriant de Madagascar 48 marins dont 4 allités et 20 convalescents; 33 passagers de la guerre dont 2 kendermas, 5 soldats, un génie, 1 infirmier, 7 soldats de la légion 4 de la ligne 16 turcs, 20 kabyles comprenant 18 allités; et total 101. Un décès s'est produit pendant la traversée. Il n'existe à bord aucune maladie entraînant la quarantaine.

Les Anglais en Afrique Londres. — Un steamer partira demain avec 1.000 tonnes de vivres à destination d'Alexandrie. On travaille à la transformation en transport du steamer *Malta*, qui doit transporter à Alexandrie un nouveau renfort de 900 hommes. Les forces de police de la Côte d'Or, actuellement fortes de 500 hommes, seront augmentées de plusieurs centaines. Les hausses seront portées à 2.000 et un nouveau bataillon haoussa sera formé à Lagos. Les deux colonies disposeront ainsi de 5.000 combattants.

GUERRE & MARINE Au tableau d'avancement Sont inscrits au tableau d'avancement dans l'infanterie: Pour colonel: MM. Latou-Dufau au 23^e bataillon de chasseurs; Massiet Dubiel, au 2^e bataillon de chasseurs; Renaudin, au 58^e; Poncet, au 96^e; Laget, au 140^e; Anglat, au 16^e; Jacquolot de Boisrouay, au 109^e; Lavergne, au 85^e; Daubigny, au 52^e; Micheler, au 10^e.

Pour lieutenant-colonel: Adam, au 99^e; Carrier, au 95^e; Gaultier, au 61^e; Bucy, au 121^e; Doyen, au 69^e; Bangillot, au 27^e bataillon de chasseurs; Champion de Nousouty, au 133^e; Joiant, au 92^e; Trumelet Faber, au 55^e; Huet, au 3^e bataillon de chasseurs; Baudard, au 10^e; Rader, au 12^e bataillon de chasseurs; Noël, au 35^e; Schmitz, au 11^e bataillon de chasseurs.

Pour chefs de bataillon: Gauroy, au 99^e; Daurin, au 45^e; Aubry, au 56^e; Masson, au 3^e; Noury, au 60^e; Ganoff, au 40^e; Hédier, au 13^e bataillon de chasseurs; Pelletier de Chambure, au 21^e bataillon de chasseurs; Bouiet, au 61^e; Charge, au 149^e; Perren d'Aréval, au 27^e; Roux, au 157^e; Farine, au 139^e; Schmitt, au 18^e; Basset, au 10^e; Darnis, au 95^e; Richard de Soullart, au 60^e; Borson, au 97^e; Thiébaud, au 12^e; Gras, au 99^e; Beuve-Méry, au 101^e; Montely, au 141^e; Lailigant, au 25^e bataillon de chasseurs; Labasse, au 22^e bataillon de chasseurs; Baudouin, au 1^e bataillon de chasseurs; Chastel, au 23^e d'infanterie; De flotte, au 58^e; Vallet, au 10^e; Bouffez, au 21^e bataillon de chasseurs; Marjoulet, au 27^e bataillon de chasseurs.

Pour capitaines: Favera, au 112^e; Bonnescoix de Lespinois, au 61^e; Segonne, au 30^e bataillon de chasseurs; Dunod, au 12^e bataillon de chasseurs; Mathey, au 141^e; Gravière, au 23^e bataillon de chasseurs; Chausson, au 6^e bataillon de chasseurs; Lacapelle, au 6^e bataillon de chasseurs; Guevret, au 99^e; Baudouin de Chasseurs; Baillie, au 60^e d'infanterie; Eycheu, au 27^e bataillon de chasseurs; Beauvais, au 27^e d'infanterie; Gautier, au 42^e d'infanterie; Gonthie, au 109^e.

Laqueolot, au 96^e; Vidal, au 3^e; Micheli, au 58^e; Gros, au 55^e; Mathis, au 5^e; Juster, au 52^e; Bolelli, au 141^e; Angeley, au 10^e; Margot, au 140^e; Tallon, au 92^e; Laverrière, au 139^e; Besson, au 28^e bataillon de chasseurs; Mary, au 52^e; Schmitt, au 151^e; Lecocq, au 1^e bataillon de chasseurs; Genevois, au 140^e; Scheller, au 96^e; Girardin, au 60^e; Chouchon, au 163^e; Lomont, au 35^e; Constantin, au 13^e; Petit, au 130^e; Meyrueix, au 58^e; Brunet, au 95^e; Gignoux, au 3^e; Roux, au 55^e; Herz, 22^e bataillon de chasseurs; Devrot, au 25^e bataillon de Pelicot, au 105^e; Liebau, au 29^e; Vacher, au 133^e; Collard, au 33^e bataillon de chasseurs; Pages, au 56^e d'infanterie; Berthouls, au 24^e bataillon de chasseurs; Perrin, au 93^e d'infanterie; Bonchasson; Mardou, au 58^e; Arnaud, au 23^e; Chauvet, au 109^e; Pein, au 23^e; Massiani, au 61^e; Pétié Jean de Marilly, au 10^e; Mercier, au 112^e; Boisselet, au 5^e bataillon de chasseurs; Dauphin, au 157^e; Compagnon, au 4^e; Lebert, au 33^e; Calvet, au 12^e bataillon de chasseurs; Bormas, au 10^e d'infanterie; Gorenlot, au 163^e; Marinel, au 153^e; de Parisot de Durand de la Boisse, au 24^e bataillon de chasseurs; Quirin, au 42^e d'infanterie.

Pour colonels de cavalerie: Faraz, au 14^e régiment de chasseurs à cheval; de Renouard de Sainte-Croix, au 1^e hussards; Joannès, au 8^e chasseurs à cheval; de Preval au 30^e dragons; Sordet, au 19^e dragons; Audebert, au 1^e hussards; Jourdan, au 11^e dragons; Labat, au 11^e hussards; Leclerc de Tance, au 10^e chasseurs; Simon de la Motte, au 11^e chasseurs; Matuszinski, au 10^e cuirassiers; de Lazard, au 2^e dragons; de Chabert, au 8^e hussards; Bouchard, au 11^e chasseurs; Arthus, au 11^e hussards; de Broglie, au 8<

Paris au 10 classes... Desnoyers, au 10 classes...

Desnoyers, au 10 classes... Dans l'artillerie... Pour colonels: Philibout de Mainbrey...

MARCHÉ EN BANQUE

Les valeurs industrielles lancées récemment sont toujours actives et le public mis en goût...

ACTIENS

37. 888. Action. 33.50. Mines d'Anzin. 90... 1890. Buffelsdoorn. 21. Thériss. 180.00. Domb...

OBLIGATIONS

4. 1/2. 516. Méridionale. 472. 50. 7.90. Bors de l'Exp de 1889. 8. 50. 525...

CHANGE

Barcelone, 32.70. Rome, 104.82. Lisbonne, 36...

CH. DAMEY

AVIS AUX ENRHUMÉS... C'est parce que nous sommes sûrs du résultat...

Vacher à Saint-Paul... La radiographie... Interview du docteur Destot...

On voit de quelle importance est cette déclaration motivée par des faits...

Chronique Locale

LE CALENDRIER... Mardi 10 janvier, 11. Jour P. Lune.

Vente de charité... Pour se procurer les ressources nécessaires à leurs multiples œuvres...

Un solrêe musicale et littéraire, des plus attrayantes, sera offerte le jeudi soir, à 8 heures...

Corées paroissiaux au nombre de 8: conférences, sociétés de secours mutuels, secrétariat du peuple...

Le tramway de Lyon à Saint-Cyr... La ligne sera divisée en deux sections: 1. Lyon-Vaise au chemin de Rochedard...

Pensions dites « des vieillards »... Par arrêté municipal du 10 janvier 1893, le conseil municipal...

Société des tireurs du Rhône... Voici le résultat du concours mensuel de janvier, 1. catégorie, série 300 mètres: 1. Vacher, 105 points...

Société de tir de Lyon... Voici les résultats du concours public du dimanche 9 janvier, à 200 mètres (centre): 1. Dussac, 64 degrés; 2. Eininger, 59; 3. Grand, 122; 4. Carra, 146; 5. Roussy, 277; 6. Sime, 291; 7. Poloux, 243; 8. Landry, 277; 9. Monod, 281; 10. Serres, 235; 11. Commandant Margot, 309; 12. Gelpi, 343; 13. Huvet, 373; 14. E. Niepce, 413; 15. B. Niepce, 418.

Accident... Un grave accident est arrivé ce matin, chez M. Dubourg, marchand de bois, à Vaise. Un nommé Pierre Barraud a reçu sur les jambes un pied de bois qui lui a fracturé la cuisse et écorcé le pied droit. Il a été transporté à son domicile où il a reçu les premiers soins et de la Pharmacie de la Croix-Rousse où il a été admis d'urgence.

Agression nocturne... La nuit dernière, vers minuit, M. Plantier, propriétaire, cours Lalayette, 124, rentrait chez lui en compagnie d'une dame lorsqu'il passait dans la rue de la République, à la hauteur de n. 29. Il fut assailli par quatre jeunes gens dont l'un le terrassa d'un coup de tête dans l'estomac. Une fois à terre les agresseurs le fouillèrent, lui enlevèrent sa chaîne et sa montre en or, puis se dirigèrent vers le boulevard.

L'évasion de la prison Saint-Paul... Au parquet comme à l'instruction' du reste, on est toujours sans nouvelle de l'évadé Minasso dont nous avons écrit l'arrestation à l'im.

Grand Théâtre... Ce soir, pour les trois dernières représentations de Mme de Noiva, Ande Chénier.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Théâtre des Célestins... Mme Marie Korb, l'éminente interprète de Madame Sans-Gêne, jouant le 14 à l'Odéon, l'intéressante œuvre de MM. Voldien Sardon et Emile Moreau n'aura plus que trois représentations.

Un nouveau confrère... L'apparition d'un nouveau journal quotidien, La France Libre, a été accueillie avec intérêt...

Maladie des Femmes (Chutes, dérèglements, fibromes, troubles nerveux consécutifs), Bilatation d'estomac, Mâle Estant, etc.

Terribles incendies... Lons-le-Saunier... Deux grands incendies ont eu lieu à Mâcon, le 20 janvier...

LES ÉVÉNEMENTS D'AUTRICHE... La loi martiale à Prague... Un supplément extraordinaire de la Gazette officielle de Prague...

RHONE... Charentay... Fête de Saint-Vincent... Nous pouvons donner dès aujourd'hui le programme de cette fête si populaire.

SAINT-ETIENNE... Conseil général... Le conseil général s'est réuni aujourd'hui en séance extraordinaire.

LOIRE... Installation du nouveau curé de Saint-Louis... Hier, à 11 heures, a eu lieu l'installation solennelle de M. l'abbé J. Larue, le nouveau curé de la paroisse Saint-Louis.

MAUX DE JAMBES... Darts, Démangeaisons, Plaques rouges, Ulcères, Eczéma, Goutte, Rhumatisme, Sclérose, etc.

LIQUEUR AGRÉABLE... Tonique et Digestive... LIQUOR G. L.

MAULEMBLEMENTS... Ancienne Maison SICARD... Fondée en 1832... Ph. PROST, Successeur... Lyon, place Bellecour, 26, Lyon.

GRAND CHOIX DE Chambres à coucher... Salons... Salles à manger... Stéges... Tentures... Glaces et Litrerie... Rayon spécial de Meubles fantaisie... VÉRITABLES BROUBLES D'ARTISAN.

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

Un nouveau confrère... L'apparition d'un nouveau journal quotidien, La France Libre, a été accueillie avec intérêt...

Maladie des Femmes (Chutes, dérèglements, fibromes, troubles nerveux consécutifs), Bilatation d'estomac, Mâle Estant, etc.

Terribles incendies... Lons-le-Saunier... Deux grands incendies ont eu lieu à Mâcon, le 20 janvier...

LES ÉVÉNEMENTS D'AUTRICHE... La loi martiale à Prague... Un supplément extraordinaire de la Gazette officielle de Prague...

RHONE... Charentay... Fête de Saint-Vincent... Nous pouvons donner dès aujourd'hui le programme de cette fête si populaire.

SAINT-ETIENNE... Conseil général... Le conseil général s'est réuni aujourd'hui en séance extraordinaire.

LOIRE... Installation du nouveau curé de Saint-Louis... Hier, à 11 heures, a eu lieu l'installation solennelle de M. l'abbé J. Larue, le nouveau curé de la paroisse Saint-Louis.

MAUX DE JAMBES... Darts, Démangeaisons, Plaques rouges, Ulcères, Eczéma, Goutte, Rhumatisme, Sclérose, etc.

LIQUEUR AGRÉABLE... Tonique et Digestive... LIQUOR G. L.

MAULEMBLEMENTS... Ancienne Maison SICARD... Fondée en 1832... Ph. PROST, Successeur... Lyon, place Bellecour, 26, Lyon.

GRAND CHOIX DE Chambres à coucher... Salons... Salles à manger... Stéges... Tentures... Glaces et Litrerie... Rayon spécial de Meubles fantaisie... VÉRITABLES BROUBLES D'ARTISAN.

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

Un nouveau confrère... L'apparition d'un nouveau journal quotidien, La France Libre, a été accueillie avec intérêt...

Maladie des Femmes (Chutes, dérèglements, fibromes, troubles nerveux consécutifs), Bilatation d'estomac, Mâle Estant, etc.

Terribles incendies... Lons-le-Saunier... Deux grands incendies ont eu lieu à Mâcon, le 20 janvier...

LES ÉVÉNEMENTS D'AUTRICHE... La loi martiale à Prague... Un supplément extraordinaire de la Gazette officielle de Prague...

RHONE... Charentay... Fête de Saint-Vincent... Nous pouvons donner dès aujourd'hui le programme de cette fête si populaire.

SAINT-ETIENNE... Conseil général... Le conseil général s'est réuni aujourd'hui en séance extraordinaire.

LOIRE... Installation du nouveau curé de Saint-Louis... Hier, à 11 heures, a eu lieu l'installation solennelle de M. l'abbé J. Larue, le nouveau curé de la paroisse Saint-Louis.

MAUX DE JAMBES... Darts, Démangeaisons, Plaques rouges, Ulcères, Eczéma, Goutte, Rhumatisme, Sclérose, etc.

LIQUEUR AGRÉABLE... Tonique et Digestive... LIQUOR G. L.

MAULEMBLEMENTS... Ancienne Maison SICARD... Fondée en 1832... Ph. PROST, Successeur... Lyon, place Bellecour, 26, Lyon.

GRAND CHOIX DE Chambres à coucher... Salons... Salles à manger... Stéges... Tentures... Glaces et Litrerie... Rayon spécial de Meubles fantaisie... VÉRITABLES BROUBLES D'ARTISAN.

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

LES JOURNAUX DE CE MATIN... Extraits téléphoniques des Journaux de Paris qui paraîtront ce soir à Lyon.

LE JOURNAL... Article de M. Barthélemy... Il est bon que dans notre France, dans cette grande nation armée, où l'opinion publique exerce une influence prépondérante, des officiers de tous rangs, depuis le généralissime de nos forces nationales jusqu'à simple commandant de bataillon, aient pris cette noble initiative...

Bruit d'arr station... Paris... Le bruit a couru dans la soirée avec persistance qu'à la suite de sa déposition au conseil de guerre, le lieutenant-colonel Picquart a été mis en état d'arrestation...

Petites Nouvelles

Nepes... On annonce la mort du comte Benoit d'Asy, administrateur des chemins de fer de l'Ouest depuis 1855. Malaya... Selon les nouvelles du Maroc, le Sultan ordonne l'expédition militaire destinée à détruire les Kabyles et à en finir avec la piraterie des Maures du Rif. Saint-Petersbourg... Le retraité et général Vannowski, ministre de la guerre est définitivement résolu. On croit que le général Obrotchekoff qui est actuellement chef de l'état-major général de l'armée, lui succédera. Rome... Le chasseur français qui fut arrêté par les gardes-chasse italiens il y a deux mois en même temps que deux de ses camarades furent tués, vient d'être renvoyé devant le tribunal de Codi, sous l'inculpation de révolte et de contravention à la loi sur la chasse. Les débats n'auront pas lieu avant la première moitié de février.

CHRONIQUE FINANCIERE

Bourse de Lyon du 10 Janvier 1893... La Bourse de ce jour n'a fait que consacrer la fermeté précédente. L'affaire de Chine ne préoccupe pas outre mesure et avec raison l'opinion publique, par contre, les nouvelles de Cuba paraissent plus inquiétantes et les cours de la rente espagnole s'en sont favorablement ressentis, car le coupon est à peu près regagné. Les valeurs turques sont toujours en faveur et maintiennent les cours acquis. Les affaires de Chine ont été un peu moins actives que les jours précédents, probablement parce que c'était un lundi. Extérieure, 60 875, 61, 60 900. Le bilan de la Banque d'Espagne n'est publié que par estimations. Italien, 94 25 et 94 900. Turc C, 2 72. Turc D, 32 42. La Banque ottomane, par contre, est toujours délaissée à 568 50 et 567 50. Banque de l'Afrique du Sud, 75. De divers côtés on attire notre attention sur un titre qui paraît avoir été déprécié et certainement repris et on ajoute également que s'il y a eu des participations industrielles dans plusieurs affaires industrielles, la Compagnie Tracton est également en plus-value à 8 et doit monter encore. Car on croit qu'elle sera concessionnaire du métropolitain de Paris. Landerbank, 490, 492. Rio 655, 659 50. COMPAGNIE... Suze, 3325. Société lyonnaise, 609. Gaz de Lyon, 739. Hausse des Pettin-Gaudet à 1345, 11

CHRONIQUE FINANCIERE... Bourse de Lyon du 10 Janvier 1893... La Bourse de ce jour n'a fait que consacrer la fermeté précédente. L'affaire de Chine ne préoccupe pas outre mesure et avec raison l'opinion publique, par contre, les nouvelles de Cuba paraissent plus inquiétantes et les cours de la rente espagnole s'en sont favorablement ressentis, car le coupon est à peu près regagné. Les valeurs turques sont toujours en faveur et maintiennent les cours acquis. Les affaires de Chine ont été un peu moins actives que les jours précédents, probablement parce que c'était un lundi. Extérieure, 60 875, 61, 60 900. Le bilan de la Banque d'Espagne n'est publié que par estimations. Italien, 94 25 et 94 900. Turc C, 2 72. Turc D, 32 42. La Banque ottomane, par contre, est toujours délaissée à 568 50 et 567 50. Banque de l'Afrique du Sud, 75. De divers côtés on attire notre attention sur un titre qui paraît avoir été déprécié et certainement repris et on ajoute également que s'il y a eu des participations industrielles dans plusieurs affaires industrielles, la Compagnie Tracton est également en plus-value à 8 et doit monter encore. Car on croit qu'elle sera concessionnaire du métropolitain de Paris. Landerbank, 490, 492. Rio 655, 659 50. COMPAGNIE... Suze, 3325. Société lyonnaise, 609. Gaz de Lyon, 739. Hausse des Pettin-Gaudet à 1345, 11

